

Projet	20221413-LP-ENV	Affaire	EIE PAP Kuebebiere
Objet	Réunion de concertation	Lieu de réunion	Teams
Rédacteur	Joséphine KLEIN	Date rédaction	18/10/24
Modifié par	Joséphine KLEIN	Date modification	07/01/24

SOCIÉTÉ	INITIALE	NOM	E-MAIL	TÉLÉPHONE	PRÉSENT	DIFFUSION
MAITRISE D'OUVRAGE						
Fonds Kirchberg						
Architecture du paysage	FUAK	Monika Malikova	monika.malikova@fondskirchberg.lu	+352 26 43 45 10	☑	☑
Energie et voirie	FUAK	Morgane Feisthauer	morgane.feisthauer@fondskirchberg.lu	+352 26 43 45 10	☑	☑
Direction de chantier	FUAK	Claude Schmit	claudio.schmit@fondskirchberg.lu	+352 26 43 45 10	☑	☑
Génie technique	FUAK	Hamza Oumeziane	hamza.oumeziane@fondskirchberg.lu	+352 26 43 45 10	☑	☑
Responsable de service Urbanisme	FUAK	Veronique Bous	veronique.bous@fondskirchberg.lu	+352 26 43 45 10	☑	☑
MAITRISE D'OEUVRE						
LSC360						
Environnement naturel	LSC	Joséphine Klein	josephine.klein@lsc-group.lu	+352 621 653 715	☑	☑
Urbanisme	LP	Ben Backendorf	ben.backendorf@lsc-group.lu	+352 26390855	☑	☑
Urbanisme	LP	Michel Modert	michel.modert@lsc-group.lu	+352 26390354	☑	☑
Groupement PAP Kuebebiere						
Urbanisme	GG	Lex Faber	lex.faber@zeyenbaumann.lu	+352 33 02 04	☑	☑
Urbanisme	GG	Dierk Fabian	dierk.fabian@zeyenbaumann.lu	+352 33 02 04	☑	☑
PM	DS	Christian Zanter	christian.zanter@dreso.com		☑	☑
AUTORITÉS						
MECB						
Direction des EIE	MECB	Philippe Peters	philippe.peters@mev.etat.lu	+352 247-86827	☑	☑
Evaluation de projets	MECB	Sofie Buyckx	sofie.buyckx@mev.etat.lu	+352 247-86874	☑	☑
AGE						
Service hydrologie	AGE	Pascal Niederkorn	pascal.niederkorn@eau.etat.lu	+352 24556-534	☑	☑
Service autorisations	AGE	Fabienne Gass	fabienne.gass@eau.etat.lu	+352 24556-923	☑	☑
Service eaux souterraines et potable	AGE	Kevin Wantz	Kevin.wantz@eau.etat.lu	+352 24556-534	☑	☑
AEV						
Unité Stratégies et concepts	AEV	Luc Lieftring	luc.lieftring@aeu.etat.lu	+352 405656-624	☑	☑
ANF						
Chef d'arrondissement Sud	ANF	Michel Krischel	michel.krischel@anf.etat.lu	+352 247-56775	☑	☑
ITM						
Établissements soumis à autorisations	ITM	Will Ferigo	will.ferigo@itm.etat.lu	+352 247-76100	☑	☑
PONTS & CHAUSSEES						

Division géologie	P&Ch	Robert Colbach	robert.colbach@pch.etat.lu	+352 2846-4517	☑	☑
Division ponts & chaussées	P&Ch	Claude Knepper	claud.knepper@pch.etat.lu	+352 2846-1151	☑	☑
VILLE DE LUXEMBOURG						
Service Urbanisme	VdL	Carine Kieffer	ckieffer@vdl.lu		☑	☑
Service Energie	VdL	Marc Weber	mweber@vdl.lu	+352 4796-2517	☑	☑
Service Canalisations	VdL	Helder Martins	hmartins@vdl.lu		☑	☑
Service Canalisations	VdL	Marco Maller	mmaller@vdl.lu		☑	☑
Assistante déléguée à l'environnement	VdL	Annick Leick	anleick@vdl.lu		☑	☑
Service Urbanisme	VdL	Carlos DE MATOS FARIA			☑	☑

REMARQUES PRÉALABLES

Sans remarque notifiée par écrit de votre part endéans les 7 jours, ce compte-rendu est accepté comme tel.

Le rapport de réunion précédent est accepté par tous les participants.

La diffusion différée du rapport ne dispense pas les participants d'entreprendre les actions discutées dans les délais retenus.

Les nouvelles informations par rapport au compte-rendu précédent sont marquées en bleu.

Les informations barrées sont finalisées ou remplacées.

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES AU PRÉSENT COMPTE-RENDU

OBJECTIF DE LA RÉUNION

Echange entre Fonds Kirchberg/LSC Environmental Engineering et les administrations sur les points de l'avis Scoping qui nécessitent des précisions

N°	SUJET	CONCERNE	DÉLAI
N°1	QUESTIONS DU BUREAU D'ETUDE AUX ADMINISTRATIONS		
N°1	Point 2.2 de l'avis scoping – Consultation rémunérée La présentation de tous les projets reçus lors de la consultation rémunérée est jugée non-nécessaire. Il est demandé de préciser le choix du maître d'ouvrage quant au projet retenu selon ses incidences environnementales. Des exemples des projets non-retenues restent toutefois envisageable afin d'argumenter la plus-value du projet retenu.		
N°2	Point 2.3 – Description détaillée du chantier Il est nécessaire de présenter le plus de détail possible de la phase chantier. À ce stade du projet, il est évident que les informations ne sont disponibles que d'un niveau de détail faible. Il a été convenu de présenter de manière générale le chantier par phase et non nécessairement par îlot. Les informations fournies doivent cependant permettre à réaliser une étude acoustique de la phase chantier (cf. point 3.1.1).		
N°3	Points 2.6 et 3.4 – Alternative à l'utilisation du chemin en lisière nord Il convient de développer des alternatives à l'utilisation du chemin en lisière nord même si le concept de mobilité n'en prévoit pas jusqu'à présent. Il est important de préciser les incidences environnementales, qu'elles soient positives ou négatives des différentes variantes ou les conséquences des alternatives sur le projet pour que le MECB puisse se positionner quant à la variante retenue par le maître d'ouvrage.		

N°	SUJET	CONCERNE	DÉLAI
	Le MECB et l'ANF tiennent à souligner la sensibilité de la lisière nord, compte tenu de sa proximité avec la zone Natura 2000 mais également en tant que site compensatoire.		
N°4	Point 3.1.1 – Etude de trafic, périmètre Le MECB et l'AEV ont délibérément choisi de ne pas imposer un périmètre d'étude fixe pour laisser ce choix au bureau d'études en charge de l'étude de trafic selon les données existantes. Il convient de considérer les habitations sensibles, notamment la rue en direction de Dommeldange. Le MECB précise que le bureau d'études en charge de l'étude de trafic pourra également le contacter pour donner un retour sur le périmètre choisi. Pour l'étude trafic de la phase chantier, l'AEV précise qu'il est nécessaire de réaliser une étude quantitative et pas uniquement qualitative puisque les données sont importantes pour l'acoustique (point 3.1.6).		
N°5	Point 3.1.3 – Qualité de l'air L'AEV et MECB précisent qu'une modélisation de la qualité de l'air futur au sein du quartier n'est pas nécessaire au vu des ambitions du quartier (notamment en matière de mobilité). Une évaluation qualitative est jugée suffisante. Concernant les poussières, il s'agit des PM2,5 et PM10 qu'il conviendra de considérer.		
N°6	Point 3.1.6 - Etude acoustique phase chantier Une étude acoustique spécifique pour évaluer les incidences de la phase chantier doit être réalisée (quantitative) par un organisme agréé. Un plan d'intervention du bureau agréé devra être soumis pour validation auprès de l'AEV.		
N°7	Avis de la VdL – Incohérence du nombre de parking entre le PAP Kuebebiert et Laangfur La VdL a comme crainte qu'en raison du faible nombre d'emplacements prévu au sein du PAP Kuebebiert, il est possible que les habitants ou visiteurs du quartier se rendent dans le PAP Laangfur et saturer les places à ce niveau. Cela est plus une question d'ordre urbanistique qu'environnemental mais cela pourra être brièvement abordé dans le rapport EIE en tant qu'évaluation qualitative des effets cumulés entre deux approches distinctes.		
N°8	Avis de la VDL – Propriété des parkings souterrains La demande de la Ville de préciser qui sera le propriétaire ou l'entité en charge de l'exploitation des parkings souterrains a uniquement été intégrée dans l'avis pour que ce point ne soit pas oublié. Ceci ne sera pas traité dans le rapport EIE.		
N°9	Point 3.2.9 – Chiroptères et lisière Le MECB demande à ce compte tenu de l'ancienneté de l'étude d'Öko-Log, un expert en chiroptères doit se prononcer sur les incidences du projet sur les chiroptères au niveau de la lisière Nord et vérifier la validité de l'étude déjà réalisée en termes de contenu. Le MECB n'impose pas d'étude de terrain, c'est à l'expert de décider de la nécessité d'une telle étude.		
N°10	Avis ANF - Concept de guidage Le concept de guidage pour gérer les visiteurs est demandé dans la zone du PAP et non au sein des zones protégées. L'ANF demande à présenter quelles sont les installations prévues au sein du PAP qui pourraient		

N°	SUJET	CONCERNE	DÉLAI
	réduire la pression sur les zones protégées (par ex. Parc à chien). Une clôture est déjà existante au sein de la ZPIN.		
N°11	Point 3.2.12 – Emplacement des bâtiments hauts Le MECB souhaite que l'emplacement des bâtiments hauts le long de la lisière nord soit justifié et ceci en considérant les incidences (positives et négatives) sur l'environnement en général.		
N°12	Point 3.2.15 – Concept d'éclairage Il n'est pas nécessaire de prévoir un bureau agréé (non-existant au Luxembourg) pour le concept d'éclairage. Il a été retenu que ce concept sera développé par un bureau spécialisé.		
N°13	Point 3.2.16 – Impact de l'éclairage provenant des bâtiments Il est difficile d'évaluer l'impact de l'éclairage provenant des bâtiments étant donné que l'architecture intérieure de ceux-ci n'est pas encore connue. Le MECB recommande que des hypothèses soient formulées. Le MECB se positionne par rapport à ces hypothèses. Une modélisation n'est pas demandée mais peut être recommandée pour démontrer plus facilement l'impact de cet éclairage.		
N°14	Point 3.4.3 – Analyse des risques de crues subites Le service canalisation réalise des analyses de crues subites mais uniquement pour des quartiers existants et non pour les nouveaux quartiers, donc il n'y a pas d'étude de prévue pour le PAP Kuebebiereg. L'AGE explique qu'une analyse des crues subites sur le site est à faire. Les plans sommaires et les calculs hydrauliques doivent montrer que le volume des pluies torrentielles, avec un temps de retour sur 100 ans, peut être retenu in situ (bassins et noues de rétentions, rues, parcs et places publiques). Une attention est à porter sur la localisation des entrées vers les bâtiments et les parkings, par rapport aux écoulements des pluies torrentielles. Si les bassins de rétention sont dimensionnés de façon à retenir l'ensemble du volume, une analyse de risques de crues subites, pour les zones en aval et en cumul avec d'autres projets, comme demandé dans notre avis ne sera pas nécessaire, au moins dans le cadre de l'EIE. Dans le cadre du développement du projet et de la planification détaillée, il peut être utile, voire nécessaire, de réaliser une étude de crue subites. Ce point n'est donc pas à exclure.		
N°15	Point 3.5.4 – scénario de référence en énergie Il s'agit de vérifier que plusieurs variantes ont été étudiées afin de retenir le scénario le plus avantageux du point de vue environnemental. Une première version du bilan énergétique du projet a été transmise au service énergie de la Ville de Luxembourg. La version finale de ce bilan énergétique sera transmise par le Fonds dans les meilleurs délais.		
N°II	REMARQUES DES ADMINISTRATIONS		
N°1	L'AEV appuyée par le MECB insiste sur le fait qu'il est important de montrer quelles mesures sont à intégrer dans les prescriptions du PAP et inversement lesquelles sont déjà prévues.		